



La lettre infos des adhérents de l'Association de l'Ossau à Katahdin

n°186

14 août 2021

Site : <http://ossau.katahdin.free.fr/>

Courriel : Jean.renault@wanadoo.fr

Le mariage de Saint-Castin

Jean-Vincent d'Abbadie est connu comme chef Abénaquis et l'un des acteurs de l'alliance franco-amérindien en Acadie.

Son mariage fut source de polémique, alors nous allons essayer d'y voir un peu plus clair. « *La validité de son mariage a été si souvent niée qu'il s'est créé une légende infamante dont le poids pèse encore sur la mémoire de Jean-Vincent* ». .

Il va vivre d'abord avec Pidianske (Pidi8ammisk8a !) vers 1670. Cette dernière est une fille du chef Abénaquis Madokawando, avec qui Jean-Vincent va s'associer pour combattre les anglais. Puis vers 1677, sa vie va se poursuivre avec Melchilde (ou Pidiwamiski !), une autre fille de Madokawando.

Il y eut effectivement deux femmes dans la vie de Jean-Vincent.

Jean-Vincent va vivre d'abord avec Pidianske avec qui il va avoir au moins deux filles. Il va vivre avec Pidianske à Pentagouet jusqu'en 1677, l'année de naissance de Thérèse. A partir de cette date, on ne trouve plus trace de Pidianske. Tout et n'importe quoi a été écrit à ce sujet. Nous y reviendrons. Je préfère proposer cette hypothèse : Pidianske est décédée après la naissance de Thérèse, peut-être suite à l'accouchement ?

A partir de 1677, il vit toujours à Pentagouet et il épouse Marie-Melchilde avec qui il va avoir 9 enfants. Nous en reparlerons dans une autre lettre.



En Nouvelle-Angleterre, tous les chroniqueurs de l'époque s'accordent pour dire que ce Madokawando était le grand ennemi de leur pays. Il est nommé quelques fois : sous des orthographes fantaisistes: Mataonando, Mataconanda, Mataouando, Madokawando, suprême seigneur des Pentagoëts. C'était le fils adoptif du chef Assiminasqua. .. « *C'était un sauvage assez remarquable. Grave et sérieux dans ses discours comme dans sa démarche, sa piété de chrétien touchait au mysticisme. Il prétendait avoir des visions et recevoir des directives de l'autre monde, ce qui lui conférait un prestige extraordinaire (...)* » Se confinant dans son rôle de " roi ", il avait des

agents d'exécution ; Mugg, son premier ministre, puis Edgeremet (ou Moxous), et les sachems inférieurs. Il prenait le commandement des troupes pour les expéditions particulièrement importantes. Rien ne se faisait sans son assentiment, et aucun traité ne se signait sans son nom. ».

On suppose que Saint-Castin a connu Madokawando dès son arrivée en Acadie. « *Peut-être l'a-t-il amené avec lui à Québec, pour annoncer la défaite de Chambly. C'est d'autant plus probable que Madokawando ne laissait passer aucune occasion de rapprochement avec les gouverneurs français. Avait-il inspiré à Frontenac l'idée de renvoyer le baron à Pentagoet ? Ce n'est pas impossible* »

Pour les épouses de Saint-Castin, nous avons quelques repères.

« Le contrat de mariage de Bernard-Anselme de Saint-Castin, né vers 1683, fils de Jean-Vincent, passé le 31 octobre 1707, précise qu'il est le " *fils de dame Mathilde* ". Celui de sa sœur Anastasie, signé le 7 décembre 1707, attribue à la mère le même nom.

Mais dans le contrat de Thérèse de Saint-Castin né en 1672, sœur des deux premiers, on lit : " *filles de Marie-Pidianske* ".

Donc apparemment, il s'est marié deux fois.

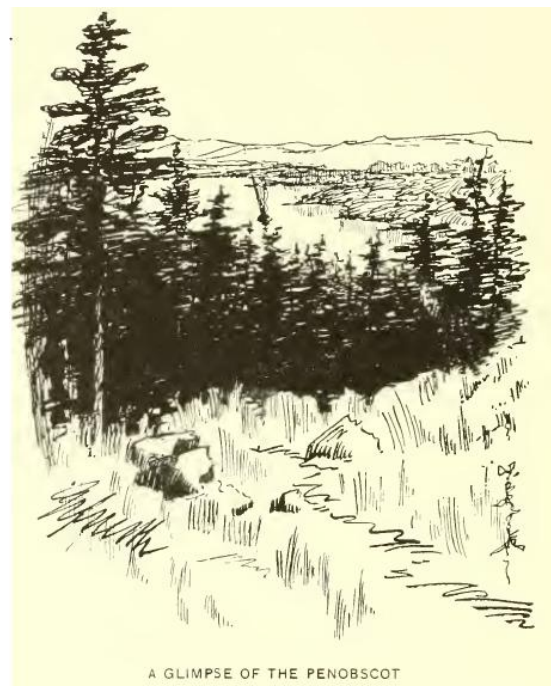
Le mariage aurait eut lieu dans la chapelle de l'Ile Panawanska, actuelle Indian Island à Old Town, près de Bangor dans le Maine.



Pourtant, « *la validité de son mariage ne fait pas de doute pour qui examine les documents de près. Il s'est créé une légende infamante dont le poids pèse encore sur la mémoire de Jean-Vincent. Il menait, a-t-on raconté, une vie de débauche au milieu de nombreuses femmes et concubines ; en somme, on le représente comme un sultan vautré dans*

les troubles délices de la volupté, sans prendre garde que le lieu, les circonstances et le temps ne se prêtaient guère à tant de mollesse. Ces bruits venaient des doutes élevés sur la légitimité de son fils aîné par son beau-frère, le juge Labaig, qui ne voulait pas rendre compte des affaires de la succession. »

Les Français et, avec eux, les missionnaires rentrant en Acadie et retrouvant Saint-Castin en 1684 voulurent régulariser situation d'un homme digne de respect et si utile. Par un certificat en date du 30 septembre 1684, l'évêque de Québec ordonnait au père Jacques Bigot, missionnaire chez les Abénaquis, de marier le baron de Saint-Castin. D'autres témoignages nous apprennent que la cérémonie eut lieu. Dans sa lettre du 22 octobre 1685 à Mgr de Saint-Vallier, l'abbé Petit, curé de Port-Royal, écrivait « *C'est un fort beau naturel, il mérite d'être aidé ; nous luy avons de*

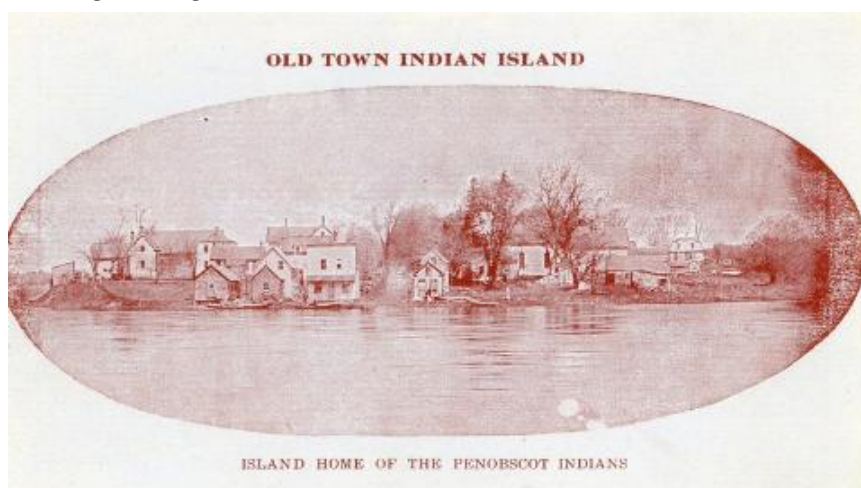


grandes obligations ici : comme il est généreux, et est fort à son aise, il nous fait souvent des aumônes considérables pour notre église, qui sans son secours et sans un legs d'un autre particulier, seroit beaucoup plus pauvre qu'elle n'est ; je n'y entre jamais que je ne me souviennne de luy ; et quand il vient ici e v ce qui luy arrive ordinairement deux fois par an, il

est ravi d' assister au service que nous y faisons les dimanches avec toute la décence qui nous est possible . Le bon curé ajoutait que Saint-Castin demandait un missionnaire pour Pentagoët où il fait sa demeure ordinaire avec des sauvages, qui désirent de se faire instruire. Ce gentilhomme a besoin luy-même de ce secours pour se soutenir dans le bien »

Cela n'est pas d'un homme à la situation irrégulière. Pour répondre au juge Labaig, M. de Pontchartrain, en 1709, se disait convaincu, à la lecture des documents, de la légitimité du mariage et Mgr de Saint-Vallier certifiait que Bernard-Anselme de Saint-Castin était issu du mariage de son père. Plus tard, en 1715, Pontchartrain écrivait, au sujet des allégués du juge Labaig : « *C'est une calomnie qui mériterait punition, bien que le contraire eût été bien prouvé et bien reconn* ». Subercase avait écrit de Port-Royal, le 20 décembre 1708 : « *J'ai retenu Saint-Castin qui vouloit passer en France à cause d'une chicane avec des parents voulant absolument qu'il soit bâtard malgré tous les certificats des missionnaires, des peuples, des témoins et de l'évêque même* » Subercase joignait à sa lettre des certificats signés de missionnaire et de tous les anciens du pays, puis il joutait : « *Ce pauvre garçon a à faire au premier chicanier de l' Europe, qui depuis de longues années jouit de ce bien là, et cette pauvre famille est dans la dernière misère, et qui n' auroit pas de pain sy d' honnestes gens ne se mellaient de leurs affaires* »

L'Abbé J.M. Maurautl écrit dans son Histoire des Abenaquis : « *Le Sieur Enaud, seigneur de Nipisiguy, contracta une semblable union. Ces mariages furent si fréquents, surtout de 1607-1675, époque où les femmes européennes étaient bien plus rares en Acadie que les hommes, qu'on prétend qu'il y a actuellement peu de familles acadiennes qui n'aient quelques gouttes de sang sauvage dans les veines* »



*Indian Island, Old Town dans le Maine
Old Town est la commune où vivait de Charles Shay avant de venir vivre en Normandie actuellement.*

On accusait toujours les Français égarés parmi les sauvages. M. de Menneval écrivait, en 1688 : « *J'ai porté le sieur de St. Castin à une vie plus réglée. Il a quitté sa vie de débauche avec les sauvages* ». Il faut s'entendre sur le sens de débauche : on l'appliquait à toute vie irrégulière dans les bois, réfractaire à la discipline tatillonne décrétée par les débiles gouverneurs de Port-Royal. Un débauché ; il ne l'était pas au sens ordinaire du terme. Saint-Castin se méfiait avec raison. Craignait-il les critiques trop acerbes de ses pairs à l'égard de sa mésalliance ? Il préférerait laisser sa vie privée dans l'ombre. Rien, dans la vie de Saint-Castin, n'autorise à croire à sa débauche. D'un autre côté, les mœurs des sauvages ne se prêtaient guère aux désordres Le mariage était inviolable, tant qu'il durait, aux yeux des indigènes, même si les jeunes gens jouissaient d'une liberté assez grande. Les Pentagoëts, en

particulier, étaient renommés pour la sévérité de leur conduite.

L'accusation de débauche était plus grave avec. Holmes qui écrit (vol. I, p401) : “ *Saint-Castin... a plusieurs femmes, en plus de la fille de Madokawando* ”

Hutchinson, un autre historien écrit: “ *Il avait épousé plusieurs Abénaquises, en plus de la fille de Madokawando* ”.

Adams, s'inspirant des Randolph Papers : « *Saint-Castin, traitant français accapareur, menait une vie à demi-sauvage avec tout un choix de femmes indiennes, plus remarquables par leur nombre que par leur vertu. Pour mousser ses intérêts et satisfaire sa convoitise, il épousa six femmes indigènes à la fois* ». Or, la polygamie ne se concevait pas chez les Abénaquis. Sullivan n'y va pas avec le manche de la cuiller. N'ajoute-t-il pas : « *Saint-Castin avait sa suite de nombreuses maitresses* »,

L'intérêt des anglais était alors de représenter le baron comme une sorte d'épouvantail, lui attribuaient quatre ou cinq femmes à la fois ” Sylvester affirme aussi qu' il ne faut pas croire les annalistes anglais, « *vilipendant à plaisir la réputation de Saint-Catin, laquelle pouvait se comparer favorablement à celle de certains de ses détracteurs puritains. Saint-Castin le Français le plus exécré par les Anglais de l'époque... The best hatd Frenchman of his time* » (vol. II, p. 387). Massachusetts Historical Collection (vol, p. 219) : “ *Saint- Castin était considéré, avec raison, comme l 'ennemi le plus dangereux de la Nouvelle-Angleterre* ”



Le siège de la Massachusetts Historical Society à Boston.

. Enfin, Godfrey (p. 75) exprime cet avis : “ *Il n'existe aucune preuve qu'il eut plusieurs femmes. Sylvester affirme aussi qu'il ne faut pas croire les annalistes anglais, “ vilipendant à plaisir la réputation de Saint-*

Castin, laquelle pouvait se comparer favorablement à celle de certains de ses détracteurs puritains. Saint-Castin était le Français le plus exécré par les Anglais de l'époque... The best hated Frenchman of his time ” (vol. II, p. 387

Mrs. Williams fait bon marché de ces racontars : »*Les Anglais, écrit-elle (p. 101, note), dont l'intérêt était alors de représenter le baron comme une sorte d'épouvantail, lui attribuaient quatre ou cinq femmes à la fois* ».

Saint-Castin, devenu veuf, se serait-il remarié, ainsi que le pense M. Leblant ? En réalité, Saint-Castin, d'abord marié selon la coutume abénaquise, avait par la suite fait bénir son union par l'Eglise. Elle n'en était pas moins légitime. Chez les Abénaquis, le fiancé s'assurait des sentiments de sa future par l'offre de bracelets, d'une ceinture et d'un collier de coquillages. Si elle acceptait ces présents, les jeunes gens étaient fiancés. C'était plus qu' il n' en fallait pour valider l'union aux yeux de l'Eglise, le prêtre n'étant, selon de nombreux théologiens, qu' un témoin chargé de constater les empêchements, le cas échéant, et le consentement mutuel des époux. Le Concile de Trente avait consacré le rôle du prêtre à cause des abus qui pouvaient résulter de son absence. Mais les règles de ce concile n'étaient pas appliquées en France et les mariages clandestins y étaient fréquents à la fin du VIIe siècle. Jean-Vincent d'Abbadie avait observé la coutume abénaquise. Pouvait-il agir autrement,

quand il n'y avait pas de prêtre dans la région ? L'évêque avait simplement régularisé la situation.

Le Baron de Lahontan, béarnais comme Saint-Castin, raconta également avec quelques erreurs, la vie de Jean-Vincent. Il écrit notamment : Saint-Castin eut plusieurs filles qui toutes épousèrent des Français et qu'il dota richement, car il avait acquis, par la vente des pelleteries que les sauvages ses "compatriotes" lui avaient données en échange d'autres objets qui leur étaient plus utiles, une fortune évaluée à deux ou trois cent mille couronnes. (voir l'article sur notre site : <https://ossau-katahdin.fr/le-baron-de-lahotan/>)

Sources :

Salagnac, G C 1997 'Biographies' Dictionary of Canadian Biography; 1701 to 1740, vol 2, p.3-7, University of Toronto Press.

Chassé, 'The d'Abbadie de Saint-Castins and the Abenakis of Maine in the seventeen century',

Philip P. Boucher 1984, Proceedings of the tenth meeting of the French colonial historical society, April 12-14.

Marjolaine Saint-Pierre : Le baron de Saint Castin

Pierre Daviault *Le baron de Saint-Castin, chef abénaquis* (Montréal : 1939)

Dufau de Maluquer, Notice généalogique sur la maison d'Abbadie de Maslacq, (1895),

Lauvrière, *La tragédie d'un peuple*

Robert Le Blant, *Une figure légendaire de l'histoire acadienne : le baron de Saint-Castin* (Dax, [1934].

A. Maurault, *Histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours* (Sorel, 1866).

Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale*

Herbert Milton Sylvester : The Land of Saint-Castin

Association de l'Ossau à Katahdin

<http://ossau-katahdin.fr/>

<https://www.facebook.com/groups/ossau.katahdin/>

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Adresse :

C.P. : Ville :

Courriel : Tel :

Souhaite adhérer à l'Association de l'Ossau à Katahdin

Cotisation seule : 15 € pour une personne, 25 € pour un couple.

Cotisation et revues: 20 € pour une personne, 30 € pour un couple.

Cotisation et revues (hors France) : 35\$